



# ADAINVILLE

## INFOS

Bulletin d'Information Communal

N° 87 - JUIN 2016

### Le Mot du Maire,

Notre ami, Marc LEROUX, nous a quitté le 31 janvier 2016.

Agriculteur, il habitait la ferme de la Grande Rue et avait repris l'exploitation à la retraite de son père. Marc a été Conseiller Municipal du 13 mars 1983 au 16 mars 2008, 25 ans au service de sa commune. Il était toujours présent lors de l'organisation des manifestations communales. C'est un ami qui s'en est allé.

#### URBANISME - PLU

Après la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aux habitants lors de la réunion publique du 16 novembre 2015, les membres de la commission communale ont abordé la phase **réglementaire**. L'étude est en cours et il est nécessaire, de par la complexité de cette nouvelle réglementation, d'y consacrer du temps afin de pérenniser la ruralité de notre village.

Pour cette phase dite "réglementaire", la procédure sera la même que pour la phase "PADD" vous serez donc conviés à une réunion publique au cours de laquelle vous pourrez prendre connaissance de ce projet et émettre vos éventuels commentaires.

#### FINANCES

Vous trouverez en page deux de ce bulletin les résultats de la gestion du budget 2015 et les prévisions du budget 2016. Vous constaterez que le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes et a reconduit pour 2016, ceux de 2015, malgré les augmentations de charge et participations diverses imposées par les décisions de notre gouvernement. Par contre nous subissons tous l'augmentation du taux de la Taxe Foncière votée par la CCPH qui est de 2,5 % et par le Conseil Départemental des Yvelines qui lui est de 66 %.

#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS propose à nos aînés des activités (après-midi récréatifs, goûters).

Les personnes âgées de plus de 65 ans et non imposables ou en dessous d'un plafond fixé chaque année par les services des impôts peuvent bénéficier d'une allocation pour leur chauffage et celles de plus de 70 ans d'un bon d'achat à l'occasion des fêtes de Noël... Aussi, afin de n'oublier personne, il est proposé à nos aînés de se faire connaître en Mairie.

#### INTEMPERIES

Lors des violents épisodes de pluie, nous avons recensé quelques rez-de-chaussée et sous-sols inondés par le ruissellement.

Nous avons fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle et nous constatons ce jour que la commune est répertoriée dans l'arrêté en date du 8 Juin 2016 portant liste des communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour la période du 28 Mai au 5 Juin 2016.

Nous invitons les personnes qui ont été inondées à faire le nécessaire auprès de leur assureur et restons à leur disposition si nécessaire.

*Bon été à tous.  
Très cordialement  
Votre Maire, Marie-  
Hélène QUINAULT*

*Le Conseil Municipal  
vous souhaite  
un bon été*



#### FESTIVITES 13 et 14 juillet 2016

##### **Mercredi 13 juillet à Bourdonné parc de la Mairie**

22 h 30



- Distribution des lampions pour la retraite aux flambeaux
- Départ de la retraite aux flambeaux

À partir de 23 h 15

##### **Feu d'artifice dans le parc du château**

##### **Judi 14 juillet à Adainville**

12 h 30

- Rendez-vous autour d'un apéritif suivi d'un repas

servi au terrain de jeux centre village, (**gratuit pour les Adainvillois**)



## TRAVAUX

**Voirie** : Carrefour des routes de la Boissière et du Mesle.

Nous avons fait étudier par l'Agence Départementale INGERIER"Y" le remplacement à cette intersection du rond point par un plateau surélevé pour plus de sécurité et la modification sur la route du Mesle du stationnement des bus par une mise aux normes des arrêts.

D'autre part, dans ce même environnement, un trottoir devrait être réalisé route de la Boissière.

Nous attendons les estimations de tous ces travaux ainsi que la notification par le Conseil Départemental du montant des travaux subventionnables.

**Eclairage public** : Nous terminerons cette année le changement de huit lanternes au lotissement de l'Allée de l'Etang. Toutes les lanternes globes et les ampoules très énergivores des quatre lotissements auront ainsi été changées, sur trois années.

## EGLISE SAINT-DENIS

Lors de la Journée du Patrimoine du dimanche 18 septembre 2016, nous aurons le plaisir, et je souhaite qu'il soit partagé, de vous présenter en détail les travaux extérieurs réalisés.

Au cours de l'avancement de cette restauration, nous avons constaté que des travaux complémentaires et non prévus au marché devaient être réalisés pour la bonne conservation du clocher de l'édifice. L'échafaudage étant en place, les baies hautes et leurs abat sons ont été restaurés.

La baie occidentale murée depuis plusieurs décennies à cause de l'usure du temps a été réouverte. Un nouveau vitrail a été posé. Il donne à notre église une clarté intérieure que nous ne pouvions imaginer.

Une chimère très dégradée a été découverte sur le toit de la tourelle. Elle a été restaurée et reposée.

Afin d'apporter une aide complémentaire au financement de ces travaux non subventionnés, nous lançons une souscription à destination de nos généreux donateurs.

## FINANCES

Lors de sa séance du 8 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 et a voté le budget primitif pour l'année 2016.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses réelles	460 419,53 €	Dépenses réelles	981 164,35 €
Recettes réelles	558 354,49 €	Recettes réelles	827 096,64 €
Excédent de l'exercice 2015	97 934,96 €	Déficit de l'exercice 2015 :	154 067,71 €
Excédent global (2014 + 2015)	137 066,70 €	Excédent global (2014 – 2015)	333 017,86 €

### BUDGET PRIMITIF 2016

Section de Fonctionnement			Section d'Investissement	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	576 414,70 €	539 348,00 €	Crédits votés	425 558,85 €
Résultat de fonctionnement reporté		37 066,70 €	Restes à réaliser de l'exercice précédent	108 709,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>576 414,70 €</b>	<b>576 414,70 €</b>	Solde d'exécution de l'exercice précédent reporté	181 839,28€ (pour équilibre)
			<b>TOTAL</b>	<b>716 107,13 €</b>
				<b>716 107,13 €</b>

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a décidé, pour l'année 2016, de ne pas augmenter les taux des taxes locales qui sont fixés ainsi



Taxe d'habitation	7,93 %
Taxe sur foncier bâti	11,44 %
Taxe sur foncier non bâti	44,98 %

### TAXE D'AMÉNAGEMENT : Erratum

Dans le n° 86 du mois de Mars 2016, nous avons mentionné l'abattement de 30%, voté par le Conseil Municipal, sur les abris bois. Il faut lire « 30% sur les abris de jardin ».

Veuillez nous excuser pour cette erreur.



Afin de simplifier les actions et d'améliorer la qualité de vos échanges et de vos démarches, les délégués de la commission « Communication – Qualité de l'eau » vous font des propositions en ce qui concerne la compétence du SIAEP-FR

La commission étudie actuellement une information en temps réel sur les perturbations / incidents réseau. En attendant, le site du syndicat diffuse un lien permettant d'accéder à celui de notre délégataire.

Des informations en cas d'arrêt du service de distribution y sont enregistrées. Il permet en outre de connaître les réparations en cours d'exécution sur le réseau ainsi que l'horaire approximatif de la remise en service de l'alimentation en eau potable. Pour y accéder : onglet « l'eau dans votre ville », puis « interventions et travaux ».



Centre Service Client (CSC)  
de VEOLIA EAU,  
délégataire du SIAEP-FR

24 heures/24 - 7 jours /7

Numéro de téléphone Indigo :  
0 969 360 400

(urgence, abonnement,  
facturation, etc.)

Site : <http://www.siaepfr.fr>



## OPÉRATION TRANQUILLITÉ – VACANCES

Gendarmerie Nationale  
41 avenue Gérard Annel  
78550 MAULETTE

Nous vous rappelons que, dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances » vous avez la possibilité de signaler à votre brigade de gendarmerie toutes vos absences prolongées. Cela permet aux patrouilles d'axer leurs efforts sur les domiciles inoccupés et aussi de pouvoir vous prévenir plus rapidement en cas de problème. (Un formulaire de demande individuelle, « opération tranquillité vacances », est disponible en Mairie)

**Cette opération est PERMANENTE, vous pouvez solliciter la brigade tout au long de l'année.**

### Redoublez de prudence et de sécurité

Quelques principes simples : verrouillage des portes, des fenêtres et des volets, aviser ses voisins des absences, faire ouvrir par une personne de confiance ses volets et retirer le courrier. Ceci aura pour effet d'indiquer qu'une surveillance de la résidence est effective pendant la période d'absence.

Enfin, soyez vigilants et signalez à la gendarmerie toute présence suspecte (véhicules...) en communiquant si possible le numéro d'immatriculation, personnes inconnues du quartier, etc... **FAITES LE « 17 » ou 01 30 46 93 20**

[bta.houdan-maulette@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.houdan-maulette@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

### Extrait

### Arrêté relatif à la lutte contre le bruit en date du 12 septembre 2011



Article 2 : Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant par son intensité, sa durée ou sa répétition et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

L'utilisation d'outils ou d'appareils à moteur thermique, à explosion ou électrique est réglementée comme suit :

Est autorisée : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ainsi que les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

Est interdite : les dimanches et jours fériés

Article 3 : Par dérogation à l'interdiction énoncée ci-dessus ou lorsque le fonctionnement du Service Public ou l'usage d'une profession l'exige impérativement, l'utilisation desdits engins pourra être autorisée après avis préalable favorable du Maire.

Article 4 : Les aboiements intempestifs des chiens pourront être sanctionnés, conformément à l'article R.48-2 du Code de la Santé Publique

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants poursuivis par la loi.

## ANIMATIONS 2016

### LE FORUM DES ASSOCIATIONS

**Samedi 10 septembre**  
à Condé sur Vesgre

### JOURNÉE DU PATRIMOINE

**Dimanche 18 septembre**  
Église Saint-Denis

**13ème RALLYE TOURISTIQUE du Pays Houdanais**  
**Dimanche 26 juin**  
**Renseignements 01 30 59 53 86 [otph@cc-payshoudanais.fr](mailto:otph@cc-payshoudanais.fr)**

BROCANTE

Adainville



**Dimanche 16 octobre**

Inscription en mairie  
à partir du 5 septembre

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture d'été du 15 juillet au 15 août 2016

Mardi 14 h à 19 h

Jeudi 14 h à 18 h

[mairie@mairie-adainville.fr](mailto:mairie@mairie-adainville.fr)

Tél : 01.34.87.03.24

*Dates à retenir*

### COMMISSION D'URBANISME

Dépôt de dossier de demande d'urbanisme

**sur** rendez-vous de 10h à 11h

Pour tous autres renseignements d'urbanisme

**sans** rendez-vous de 11h à 12h .

les samedis suivants:

18 juin

2 - 16 & 30 juillet

3 & 17 septembre

1<sup>er</sup> & 22 octobre

5 & 19 novembre

3 & 17 décembre



**RAPPEL**



Les déchets verts sont à sortir uniquement  
**la veille au soir** (le dimanche)



## TRANSPORTS SCOLAIRES

### Collèges Orgerus & Houdan

A la rentrée, votre enfant rentre au collège ou y poursuit son cursus, il doit prendre le car, il doit donc être muni de sa carte de transport.

Le transport est assuré par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), à cet effet un site internet est ouvert afin que les parents puissent demander la carte. Les demandes de cartes scolaires ainsi que le paiement sont à effectuer en ligne sur le site <https://scol-r-css.stif.info>, mais celles-ci sont à retirer à la Communauté de Communes 22 Porte d'Epéron 78550 MAULETTE. Le prix est fixé cette année à 103,20€ .

SIVOM ABC (Primaires & Maternelles)

### Cartes de transport scolaire Étude dirigée – Garderie

**Sivom ABC - Mairie de Bourdonné**  
**Allée Jose Maria de Heredia**  
**78113 BOURDONNE**

Tél : 01.30.88.04.88 E-mail : [abc\\_sivom@orange.fr](mailto:abc_sivom@orange.fr)

### RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

Regroupement pédagogique  
« Adainville Bourdonné Condé »

### Primaires & Maternelles

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Secondaire** Collège François Mauriac Houdan  
Consultation téléphonique Tél : 01 30 46 17 10  
Site du collège : [clg-mauriac-houdan.ac-versailles.fr](http://clg-mauriac-houdan.ac-versailles.fr)

### Entreprises Adainvilloises à votre service :

#### ENTREPRISE DE TERRASSEMENT ET AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS

**Loïc FOULON** Tél : 01 34 87 14 89  
Terrassement, drainage,  
assainissement, plantations, clôtures...

#### ATELIER DE MAROQUINERIE

Travail artisanal façon sellier  
Sacs, portefeuilles, ceintures, étuis, encadrements...  
Créations et sur-mesure - <http://www.mangalya.fr>  
Sur RDV : 06 72 05 72 58 - Florence Ratisbonne



**HARAS DU HAUT LE VENT** Centre équestre,  
pension de chevaux, transport.

Tél : 06 07 34 02 82 // 06 75 06 55 68

[contact@rondoux.com](mailto:contact@rondoux.com)



#### MOREL BATIMENT

Étude et coordination de travaux, Coordonnateur sécurité,  
Santé, Expert en états parasitaires - Assistance technique  
Port : 06 08 46 35 55 [morelbatiment@hotmail.fr](mailto:morelbatiment@hotmail.fr)

#### POSE & DEPANNAGE

Tél : 06 81 84 85 76

Alarme, serrurerie, blindage,  
automatisme, portail, fenêtre...



#### PLOMBIER CHAUFFAGISTE

**Jean-Denis LEROUX**

Tél : 06.32.62.93.47

Fax : 01.34. 87.75.36



#### TAXI ADAINVILLE

Place de l'Église

Tél : 06.85.46.53.97

Dans votre région  
une course, un RdV, un avion, un colis...

Bulletin d'information Municipal  
rédigé et imprimé en Mairie d'Adainville  
ne pas jeter sur la voie publique